

d'accélérer le rétablissement de la Paix en Allemagne. Tant cette Cour que celle de France ont cette affaire fort à cœur. Elles ont employé & employent encore leurs bons offices auprès de l'Impératrice-Reine & du Roi de Prusse pour cet effet ; & le succès désiré paroît s'en approcher par l'influence qu'elles ont eüe sur plusieurs Princes & Etats de l'Allemagne, en les déterminant à retirer leurs contingens de troupes de l'Armée de l'Empire. Cependant l'on suspend jusqu'à présent les reformes ordonnées dans plusieurs Régimens de troupes leges, mais elles doivent avoir lieu incessamment afin d'en tirer le nombre d'hommes, nécessaires à compléter les Garnisons des Places des trois Royaumes. Du reste, les reformes de tous les Régimens de nouvelle levée se font ; toute la Milice, au nombre de 52 Régimens, est licentiée ; & dans la Marine, on fait aussi une reforme si grande qu'elle étonne.

Sur l'objet de cette reforme générale, le Parlement doit proposer aux Soldats & aux Matelots hors de service, d'aller s'établir en *Amerique* dans les nouveaux domaines du Roi, & il leur assignera à chacun, pour eux & leur famille, une portion convenable de terre. Ceux d'entre eux qui ne voudront pas sortir du Royaume, seront répartis sur les Landes nombreuses qui s'y trouvent encore, & on leur fournira les moyens nécessaires pour les défricher. Le Roi a fait d'ailleurs plusieurs dispositions économiques dans sa Maison, & à son exemple on travaille à supprimer les dépenses publiques dans nombre de Départemens. Il y en a déjà un, entre autres, où l'on s'est résolu de faire une épargne de 4000 livres sterlings par semaine.

Toutes